

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 4 juin 2024 à 19 h au 62, chemin de la Rivière-Aux-Canards, et conformément au *Code municipal* sont présentes, madame le maire Hélène Boulanger, mesdames les conseillères, Isabelle Plante, France Cloutier, Marie-Pierre Gagnon et Shawna Doucet formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière est également présente et agit à titre de greffière.

1.0 Ouverture de la séance ordinaire du 4 juin 2024

Madame le maire, Hélène Boulanger, ouvre la séance ordinaire du conseil du 4 juin 2024 à 19 h après constatation du quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2024**
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1. Acceptation – Dépenses du mois de mai 2024 et autorisation de paiement
 - 5.2. Autorisation de signature – Convention avec le MELCCFP pour l'embauche de ressources pour la gestion des matières résiduelles
 - 5.3. Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente d'utilisation de l'installation portuaire – Société des traversiers du Québec (STQ)
 - 5.4. Offre de service – Rapport de mission dans le cadre de la subvention PRABAM
- 6. RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1. Embauche – Préposée aux services techniques à temps partiel
 - 6.2. Embauche – Journalier saisonnier aux travaux publics – Emploi étudiant
- 7. SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 7.1. Adoption – Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC de Minganie
- 8. URBANISME**
 - 8.1. Acceptation - Transfert de gestion d'un tronçon du chemin des Forestiers au ministère des Transports du Québec
- 9. PROJETS**
 - 9.1. BARRAGE SAINT-GEORGES**
 - 9.1.1. Octroi de contrat – Gestion et surveillance des travaux au Barrage Saint-Georges

9.2. CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

9.2.1. Autorisation d'un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt R-227-2024 décrétant des dépenses et un emprunt de 16 604 266 \$ relatif à la construction de l'hôtel de ville et du centre communautaire

9.3. MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

9.3.1. Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie – Collecte de données et analyses touchant le réseau d'eau potable

9.3.2. Autorisation d'un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt R-226-2024 décrétant des dépenses et un emprunt de 10 785 100 \$ relatif à l'ensemble du projet de mise aux normes de l'eau potable

9.4. AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE

9.4.1. Octroi budgétaire – Clôture et aménagement au lieu d'enfouissement en tranchée

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

2.0 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 4 juin 2024 tel que présenté.

Résolution 2024-06-04-2.0

3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 mai 2024, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 mai 2024 tel que déposé.

Résolution 2024-06-04-3.0

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2024

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 22 mai 2024, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 22 mai 2024 tel que déposé.

Résolution 2024-06-04-4.0

5.0 ADMINISTRATION

5.1 Acceptation – Dépenses du mois de mai 2024 et autorisation de paiement

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu et pris connaissance de la liste des déboursés au montant de 136 888.11\$ et de la liste des comptes à payer totalisant 94 589.28\$ pour la présente séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer telle que déposée par la directrice générale adjointe, greffière-trésorière.

Résolution 2024-06-04-5.1

5.2 Autorisation de signature – Convention avec le MELCCFP pour l'embauche de ressources pour la gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QU'en raison de son caractère insulaire, la Municipalité fait face à des enjeux et des contraintes particulières reliées à la gestion de ses matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a produit un diagnostic de sa gestion des matières résiduelles et un plan d'action qu'il y a lieu de mettre en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a prévu une aide financière de 450 000\$ sur trois ans pour l'embauche de ressources dans le but de prendre en charge la saine gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente entre les parties afin de convenir des conditions et des modalités relatives à l'octroi de cette subvention;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire madame Hélène Boulanger à signer pour et au nom de la Municipalité la convention d'aide financière pour l'octroi d'une subvention pour l'embauche de ressources pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de L'Île-d'Anticosti.

Résolution 2024-06-04-5.2

5.3 Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente d'utilisation de l'installation portuaire – Société des traversiers du Québec (STQ)

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée avec la Société des Traversiers du Québec (STQ) en 2018 est venue à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite poursuivre l'installation d'un quai à l'usage des plaisanciers aux abords des installations portuaires de la STQ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente aux mêmes termes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire madame Hélène Boulanger à signer pour et au nom de la Municipalité le renouvellement de l'entente d'utilisation portuaire avec la Société des traversiers du Québec.

Résolution 2024-06-04-5.3

5.4 Offre de service – Rapport de mission dans le cadre de la subvention PRABAM

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise par MNP pour le rapport de mission exigé dans le cadre de la reddition de compte de la subvention PRABAM;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de service de MNP pour le rapport de mission des dépenses en lien avec la subvention PRABAM se terminant le 31 mai 2024 pour le montant maximal de 3 200\$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER madame Myriam Lafleur directrice générale adjointe, greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ce rapport.

Résolution 2024-06-04-5.4

6.0 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Embauche – Préposée aux services techniques à temps partiel

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité d'avoir une ressource dédiée à la saine gestion des matières résiduelles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité;

DE PROCÉDER à l'embauche de madame France Plamondon à titre de préposée aux services techniques avec le statut régulier à temps partiel aux conditions prévues dans la politique de gestion des ressources humaines.

Résolution 2024-06-04-6.1

6.2 Embauche – Journalier saisonnier aux travaux publics – Emploi étudiant

CONSIDÉRANT les besoins saisonniers de la Municipalité aux travaux publics et l'obtention de la subvention d'emploi été Canada;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité;

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Alexandre Poulin à titre de journalier saisonnier aux travaux publics – Emploi étudiant avec le statut d'employé saisonnier rétroactif au 20 mai 2024 et ce, aux conditions prévues dans la politique de gestion des ressources humaines.

Résolution 2024-06-04-6.2

7.0 SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Adoption- Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC de Minganie

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC de Minganie est à sa version finale;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre a été présenté à chacune des Municipalités qui en ont fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie doit être adopté par résolution municipale pour être déposé au ministère de la Sécurité publique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC de Minganie 2025-2035.

Résolution 2024-06-04-7.1

8.0 URBANISME

8.1 Demande – Transfert de gestion du chemin des Forestiers au ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est actuellement responsable de la gestion et de l'entretien du chemin des Forestiers.

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon d'environ 355 mètres est situé entre la rue du Quai et la route Henri-Menier, tous deux sous la responsabilité du ministère des Transports (MTQ).

CONSIDÉRANT QUE le transport lourd doit transiter entre ces deux tronçons par le chemin des Forestiers;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable d'harmoniser la juridiction de ces trois tronçons formant une seule et même route à partir du quai de la Société des traversiers du Québec et ce, jusqu'à la route transanticozienne;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de régulariser la situation, la Municipalité souhaite que le ministère des Transports du Québec assume la gestion du chemin des Forestiers;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie, la Municipalité se montre ouverte à ce que le ministère des Transports du Québec lui cède la gestion d'un tronçon de la rue des Menier d'environ 255 mètres, entre la rue du Quai et le chemin des forestiers, en excluant le pont enjambant le canal Saint-Georges;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité;

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

DE PROCÉDER à la demande de transfert de gestion du chemin des Forestiers au ministère des Transports du Québec et que sa réfection et son entretien soit assumé par le ministère dès son transfert.

D'AUTORISER le directeur général monsieur Mathieu Gravel à conclure et signer pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti l'entente mentionnée ci-dessus;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la direction régionale du ministère des Transports du Québec

Résolution 2024-06-04-8.1

9.0 PROJETS

9.1 BARRAGE SAINT-GEORGES

9.1.1 Octroi de contrat – Gestion et surveillance des travaux

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité afin de poursuivre et terminer le projet de mise aux normes du Barrage Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise aux normes du barrage Saint-Georges sont une obligation en vertu de la *Loi sur la sécurité des barrages* et qu'ils sont admissibles au Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN);

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt R-217-2023 prévu pour les dépenses en lien avec ce projet de mise aux normes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat à Aqua Ingenium au montant de 45 410\$ excluant les taxes applicables pour la préparation et la gestion de l'appel d'offres, la surveillance et la réception des travaux, tels que définis dans son offre de service datée du 30 mai 2024.

QUE monsieur Mahieu Gravel directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, tous les documents reliés à cette résolution.

QUE cette dépense soit payée par le règlement d'emprunt R-217-2023.

Résolution 2024-06-04-9.1.1

9.2 CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL DE L'ILE D'ANTICOSTI

9.2.1 Autorisation d'un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt R-227-2024 décrétant des dépenses et un emprunt de 16 604 266\$ relatif à la construction de l'hôtel de ville et du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement R-227-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 16 604 266\$ relatif à la construction de l'hôtel de ville et du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible à une convention de subvention avec le MAMH;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour ce règlement afin de payer les dépenses effectuées en attendant le financement permanent;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil autorise une demande d'emprunt temporaire de 16 604 266\$ auprès de la Caisse Desjardins Minganie-Basse-Côte-Nord, soit le montant autorisé par le règlement R-227-2024;

QUE madame Myriam Lafleur directrice générale adjointe, greffière-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, tous les documents reliés à cette demande.

Résolution 2024-06-04-9.2.1

9.3 MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

9.3.1 Octroi de contrat – Services professionnel en ingénierie – Collecte de données et analyses touchant le réseau d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a publié, l'appel d'offres public numéro 532-98020-2305 relatif à la collecte de données et analyses touchant le réseau d'eau potable municipal dans le cadre de la production du nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM en lien avec le comité de sélection suivant cet appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues,

CONSIDÉRANT QU'UN des deux soumissionnaires s'est avéré conforme mais avec un pointage intérimaire moins élevé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'évaluation des offres d'accorder le contrat à la firme « Aqua Data Inc. » étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité.

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise « Aqua Data Inc.. » au montant de 94 000\$ excluant les taxes applicables payée par le programme TECQ.

Résolution 2024-06-04-9.3.1

9.3.2 Autorisation d'un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt R-226-2024 décrétant des dépenses et un emprunt de 10 785 100\$ relatif à l'ensemble du projet de mise aux normes de l'usine d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement R-226-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 10 785 100\$ relatif à l'ensemble du projet de mise aux normes de l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible à la subvention PRIMEAU;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour ce règlement afin de payer les dépenses effectuées en attendant le financement permanent;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil autorise une demande d'emprunt temporaire de 10 785 100\$ auprès de la Caisse Desjardins Minganie-Basse-Côte-Nord, soit le montant autorisé par le règlement R-226-2024;

QUE madame Myriam Lafleur directrice générale adjointe, greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, tous les documents reliés à cette demande.

Résolution 2024-06-04-9.3.2

9.4 AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE

9.4.1 Octroi budgétaire – Clôture et aménagement au lieu d'enfouissement en tranchée

CONSIDÉRANT les besoins du projet d'agrandissement du lieu enfouissement en tranchée (LEET) en cours;

CONSIDÉRANT la grille tarifaire soumise par l'entreprise Gestion forestière Anticosti;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se feront sur une base horaire;

CONSIDÉRANT l'évaluation du temps des travaux fait par la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER à l'entreprise Gestion forestière Anticosti le contrat pour la pose de la nouvelle clôture autour du nouveau LEET, l'enlèvement de l'ancienne clôture et l'enlèvement des billots de bois, le tout à taux horaire;

D'ALLOUER un budget de 14 000\$ maximum excluant les taxes applicables, pour ces travaux à être payé par la subvention du MELCCFP pour l'agrandissement du LEET.

Résolution 2024-06-04-9.4.1

10.0 AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de question.

12.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité de clôturer la séance ordinaire du conseil du 4 juin 2024.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le maire, Hélène Boulanger lève la séance ordinaire du 4 juin 2024 à 19 h 22.

Résolution 2024-06-04-12.0

Hélène Boulanger
Maire

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière